



Flines-les-Râches, le 04 mars 2021

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 février 2021, suite à la convocation du 17 février 2021, exceptionnellement en salle d'œuvres municipale afin de pouvoir respecter les règles de distanciation sociale liées au Covid-19.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Pierre Descatoire, Christelle Lambert, Séverine Tatencloux, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuvillers, Fanny Chrétien, Jean-Jacques Martinache, Martine Warin Montet, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda.

Excusés :

Sylvie Lowys, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Carine Olejniczak.
Christophe Dumoulin, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jimmy Jaworowski.
Charafa Ben Lebsir, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Paul Copin.
Jennifer Letot, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Christian Lannoy.

Absent : /

Secrétaire de séance : Fanny Chrétien

En ouverture de séance, Monsieur Lannoy remercie Madame le Maire pour l'envoi de la convocation du conseil et de ses pièces avant la date butoir. Il précise également enregistrer la séance.

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1/ DEMANDE DE TENUE DE CE CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la tenue de ce conseil à huis clos, le couvre-feu interdisant le public et la retransmission en direct étant pour l'instant impossible.

2/ ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03 DECEMBRE 2020

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Toutefois, Monsieur Lannoy ne retrouve pas dans le registre des délibérations celles concernant les demandes de subventions DETR et DSIL. Monsieur Rousseau, Directeur Général des Services, répond que seule celle pour la DETR a été prise et qu'elle est en Sous-Préfecture avec le dossier complet de demande de subvention en cours d'instruction. En effet, la subvention DSIL aurait été sollicitée en cas de refus de celle au titre de la DETR, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

3/ FINANCES COMMUNALES

3.1 Rapport d'orientations budgétaires

Dans les 2 mois précédant le vote du budget, ce rapport doit avoir lieu pour permettre aux conseillers municipaux de mieux appréhender le budget à venir.

Il reprend les orientations budgétaires, les prévisions d'investissement, la structure et la gestion de la dette.

Sont également intégrés des éléments de comparaison avec les années précédentes (jusqu'à 2017), en dépenses, en recettes mais aussi en capacité d'autofinancement et de désendettement de la commune.

Ce rapport consultable sur le site de la commune, n'a fait l'objet d'aucune observation et contestation.

Madame Warin Montet souhaite avoir des explications sur le coût prévu des travaux du futur tiers-lieu. Madame Chrétien en reprecise le détail ainsi que les normes à respecter et les souhaits d'emploi de matériaux liés au développement durable. Ces dépenses sont subventionnées à 50% par Douaisis Agglo, devraient être couvertes en partie également par une subvention d'Etat (DETR) et faire l'objet de participations de la région, Ademe, Agence de l'eau.

Monsieur Copin, Adjoint, précise que depuis le 1^{er} janvier, l'Etat a supprimé les taxes funéraires sans compensation pour les communes. Il sera étudié au prochain conseil municipal du budget, l'éventualité d'augmenter de ce fait les prix des concessions.

Madame Warin Montet demande si cette suppression par l'Etat des taxes funéraires serait compensée par cette hausse éventuelle des tarifs des concessions.

Monsieur Copin répond que la hausse pressentie rapporterait quelques centaines d'euros par an contre 1.500 à 2.000€ de pertes des taxes funéraires.

3.2 Subventions 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité et afin de permettre la poursuite des activités de certaines associations avant le vote des subventions générales au budget primitif, attribue les subventions suivantes :

- Crèche Mini Pouss : 25.000,00
- Musique municipale : 11.000,00
- Olympique flinois : 3.750,00
- Basket club flinois : 1.750,00
- Tir à l'arc : 205,00
- Ping-pong club flinois : 1.045,00
- Tennis club : 627,50
- Association locale cyclo-marche-VTT : 250,00
- Les renards des sables : 250,00
- Karaté club : 250,00

3.3 Admissions en non-valeur

A la demande du trésorier municipal, le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur des titres émis (cantine, centre aéré...) de 2012 à 2019 et qui ne peuvent plus être aujourd'hui recouverts pour 2.096,47€. Ce montant sera intégré au budget primitif 2021 en dépenses de fonctionnement.

3.4 Contrats

Afin de satisfaire aux exigences des commissions de sécurité, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer des contrats d'entretien du matériel de cuisine des restaurants scolaires avec la société Cofrino et avec la société Devred pour l'entretien annuel du système sécurité incendie de l'école maternelle Gérard Philipe et son restaurant scolaire.

4/ PERSONNEL COMMUNAL

4.1 – 4.2 Régime indemnitaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le régime indemnitaire des techniciens principaux de 2^{ème} classe suite à la réussite de l'examen professionnel d'un agent, ainsi que le régime indemnitaire RIFSEEP avec la création d'une part « régie » pour le régisseur de recettes du nouveau portail familles.

4.3 Loi de 2019 sur l'application des 1607 heures

Cette loi met fin aux régimes dérogatoires sur le temps de travail et impose une durée légale annuelle de travail de 1607 heures (35 heures hebdomadaires). Cela signifie notamment la suppression des dispositions locales réduisant cette durée du travail effectif.

Le comité technique paritaire du centre de gestion a validé le cadre de notre collectivité. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce cadre.

4.4 Contrat d'assurance statutaire du personnel

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance statutaire du personnel à compter du 01.01.2021 mis en place par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Nord.

5/ INTERCOMMUNALITE

5.1 SCOT Grand Douaisis

Pour des raisons de date d'approbation au SCOT, il y a lieu de redélibérer sur l'adhésion de la commune au Service Energie Collectivité.

Le conseil municipal renouvelle donc l'adhésion qu'il avait accepté lors du conseil du 03 décembre dernier.

5.2 Douaisis Agglo

Le conseil municipal va réclamer à Enedis, et à compter de 2022, une redevance d'occupation du domaine public dite de « travaux » et liée aux chantiers provisoires sur la commune.

6/ CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Le conseil municipal renouvelle la convention avec le Département du Nord pour sa prise en charge de l'entretien du marquage horizontal sur les routes départementales en agglomération.

7/ PROGRAMME DE CONSTRUCTION 197 BOULEVARD DES ALLIES

7.1 Réintégration de la voirie et des espaces verts dans le domaine public communal

Il est décidé, à l'unanimité, de réintégrer après travaux les voiries et les espaces verts ouverts au public de ce site.

7.2 Dénomination des rues projetées

Le conseil municipal dénomme les rues et site comme suit :

- Site : résidence du Bois de Flines
- Rue principale : rue Simone Veil
- Allées (2) :
 - allée des Chevêches
 - allée du Pavé d'Orchies

7.3 Convention avec la société Neoximo et demande de subvention au Département pour la mise en place de feux tricolores

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la société Neoximo pour la prise en charge financière résiduelle des feux tricolores à poser pour la sécurisation de l'accès au site.

Le conseil donne également un avis favorable à la demande de subvention au Département du Nord pour l'installation de feux tricolores sur cette route départementale.

8/ INFORMATION

Les rapports d'activités 2019 du SMTD (syndicat des transports) et du SIDEN SIAN (Noréade) sont disponibles en mairie au format papier et sur leurs sites respectifs.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Martin, Adjoint, détaille la mise en route du Repair Café et de sa première réunion où de nombreuses personnes ont été accueillies (avec respect bien sûr des règles de distanciation sociale) et ont fait réparer plusieurs matériels.
- Réponses sont données aux questions posées par Monsieur Lannoy par courrier électronique à Madame le Maire à savoir :
 1. le dossier du tiers-lieu : voir plus haut et le planning des travaux devrait être le suivant : consultation des entreprises en avril, début des travaux en mai / juin pour une durée prévue de 10 mois,
 2. le protocole transactionnel du contentieux sur les sanitaires de l'école Brossolette : les travaux sont prévus pour juillet / août de cette année,
 3. les caméras de vidéosurveillance : plusieurs devis sont demandés et il sera rendu compte au conseil de l'avancée du dossier,
 4. la date d'arrivée du 2^{ème} policier : date prévue au 5 avril prochain mais soumise à l'accord préalable de la commission nationale d'orientation de la gendarmerie.